



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 35

Date de la convocation : 7 novembre 2023 Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD MANGIN Isabelle, Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND **FICHERE** Sylvette, CHAMPANHET REBILLARD Stéphane, NONNOTTE-BOUTON GERMOND Daniel, Catherine, CERNELA DRAY Frédérike, **JABOVISTE** Philippe, **MIRAT** Maryline,

DOUZENEL Alexandre, CUINET
Jean-Pierre, PECHINOT Jacques,
FICHERE Jean-Pascal,
REBILLARD Jean-Michel,
CRETIN-MAITENAZ Blandine,
CERNELA Patrice, LEFEVRE
Jean-Philippe, DELAINE Isabelle,
JEANNET Nathalie, DEMORTIER-

BLANC Catherine, ANTOINE
Patricia, MBITEL Mohamed,
BOURGEOIS-REPUBLIQUE
Claire, GRUET Justine, PRAT
Hervé, JARROT-MERMET
Laëtitia, MUGNIER Christine,
HERRMANN Nadine, BOUTELOUP
Guillaume

Conseillers absents ayant donné procuration

ROCHE Paul donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Acquisition de terrain à la SARL Actif Immobilier

Rapporteur: Monsieur Jean-Michel REBILLARD

En 2019, la SARL Actif Immobilier, représentée par Monsieur Robert FERNOUX, a déposé une déclaration préalable de division en vue de construire sur la parcelle CO n° 125, sise rue de Crissey.

A l'occasion du bornage des différents lots à bâtir, il a été constaté une discordance entre la limite du domaine public à observer et la limite cadastrale des fonds à borner.

L'intervention du géomètre a permis de quantifier cet écart qui peut être gommé par l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section CO n° 448 d'une superficie de 89 m² afin de la classer dans le domaine public.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 8 novembre 2023,

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20231113-DCM2023082-DE Date de télétransmission : 17/11/2023 Date de réception préfecture : 17/11/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

D'APPROUVER l'acquisition à la SARL Actif Immobilier, représentée par Monsieur Robert FERNOUX de la parcelle cadastrée section CO n° 448 d'une superficie de 89 m²,

DE PRÉCISER que cette acquisition est acceptée au prix de l'euro symbolique,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

SCRUTIN

Pour : 35

CONTRE: 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Abstention(s): 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

• Trésorerie Municipale du Grand Dole

• Pôle Moyens et Ressources/Finances

• Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

SARL Actif Immobilier-1 rue de la Pierre qui vire-39700 CHATENOIS

• Maître Dominique RUEZ-13 rue Macedonio Melloni-39100 DOLE

Fait à Dole, le 13 novembre 2023. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGN

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20231113-DCM2023082-DE Date de télétransmission : 17/11/2023 Date de réception préfecture : 17/11/2023



ACQUISITION A ACTIF IMMOBILIER



